

## Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 07 avril 2020

Date 07 avril 2020

Année scolaire : 2019 / 2020  
Numéro de séance : 4  
Date de transmission de la convocation aux membres : 27 mars 2020  
1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui  
2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)  
Président : M JADEAU  
Secrétaire de séance : M. GABORIT  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 21

### Ordre du jour

#### I – FONCTIONNEMENT GENERAL

- 1-1 – Modification du règlement intérieur (**annexe 1**).
- 1-2 – Calendrier estival 2020 (**annexe 2**).

#### II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 2-1 – Liste des fournitures (**annexe 3**).

#### III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 3-1 – Compte financier 2019 (**annexes 4 et 5**).
- 3-2 – Rétrocession d'une subvention de l'association des parents d'élèves.
- 3-3 – Avenant n°1 à la convention cadre entre le département de la Vienne et le collège (**annexe 6**).

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

##### Annexes

Règlement intérieur modifié.  
Proposition de calendrier estival 2020.  
Liste des fournitures rentrée 2020.  
Compte financier 2019 et rapport du chef d'établissement.  
Avenant à la convention cadre CD86 / collège A. Brouillet.

**FEUILLE D'ÉMARGEMENT**  
Séance 07 avril 2020

Qualité		Titulaires		Suppléants	
		Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	Chef d'établissement	JADEAU Francis	✕		
	Gestionnaire	PALEZIS Anne	✕		
	CPE	DUPONT Julien	✕		
<b>ELUS LOCAUX</b>	Collectivité de rattachement	LEDEUX Jean-Louis	Excusé		
		PECRIAUX Sybil	✕		
	Commune siège	ARNAULT Richard	✕		
<b>PERSONNALITÉ QUALIFIÉE</b>		COLIN Josette	Excusée		
		GABORIT Bernard	✕		
<b>PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>	Personnel d'enseignement	MONAT Katel	✕		
		DELMARLE Théo	✕		
		DUMAY Aurore	✕		
		MILLOT Julie	✕		
		MALTERRE Jean-François	✕		
		GUILLARD François	Excusé		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	BIRAULD Sylvie	✕		
		DEVERGE Gilles	✕		
<b>PARENTS D'ELEVES et ELEVES</b>	Parents d'élèves	DUPUY Christelle	✕		
		LAGARDE Franck	✕		
		ARDOUIN Christelle	✕		
		AUVIN Laurent	✕		
		CAPERAN Stéphane	✕		
		COLASSON Sandra	Excusée	DENIBEAU Béatrice	✕
	Elèves	DROUINEAU Lou	✕		
		RADULPH Lennie	✕		

### Préambule.

La séance débute à 14h10, le quorum étant atteint (19 connectés).

### Désignation du secrétaire de séance.

M. GABBORIT est désigné secrétaire de séance puisque c'est aux élus locaux ou personnalités qualifiées d'assurer cette fois-ci le secrétariat de séance.

M. JADEAU explique brièvement les modalités de fonctionnement du CA en distanciel avec le dispositif de la classe VIA, notamment la prise de parole et le vote. Mme MONAT suggère d'ouvrir aux présents la possibilité d'utiliser le CHAT pour commenter au fur et à mesure du déroulement. Suggestion retenue.

*Lennie RADULPH et Richard ARNAULT rejoignent la séance respectivement à 14h16 et 14h18.*

### Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 février 2020.

M. DUPONT demande à ce que le TRM soit joint au compte-rendu puisqu'il est le résultat des échanges tenus autour de la répartition de la DHG. Il annonce qu'il s'abstiendra sur cette adoption puisqu'il n'était pas présent à ce CA.

M. JADEAU enregistre la demande et propose un nouveau décompte des votes pour tenir compte des échanges ayant eu lieu sur ce sujet lors du CA de novembre 2019.

**Présents : 21                      Abstention : 1                      Nul ou blanc : 1                      Contre : 0                      Pour : 19**

### Adoption de l'ordre du jour.

Trois questions diverses ont été déposées par les représentants des parents d'élèves.

**Présents : 21                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 21**

Pour libérer plus rapidement Mme MOISSON, agent comptable invitée pour présenter le compte financier, M. JADEAU propose de commencer par ce point.

## III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE (1<sup>ère</sup> partie).

### **3.1 – Compte financier 2019 (annexes 4 et 5).**

Mme MOISSON présente les différents éléments du compte financier qui font ressortir un résultat net de l'exercice comptable déficitaire de 9 669,58 €. Hors amortissement, le résultat de l'autofinancement s'élève quant à lui à - 6 238,52 €. L'essentiel de ce résultat est lié à l'achat d'un dispositif de passage au restaurant scolaire (« turbo self ») puisque la moitié de cet investissement a été financé sur fonds propres, l'autre moitié provenant d'une subvention du Conseil.

Le fonds de roulement diminue par rapport à 2018 et représente au 31 décembre 2019 99 jours de fonds de roulement ce qui correspond au nombre de jours dont dispose le collège pour fonctionner sans apport de trésorerie.

La part non recouvrée des recettes s'élève à 10,74 %. Il s'agit des créances alimentaires non payées par les familles, des créances contentieuses et des créances dues par les collectivités territoriales. Cette part non recouvrée n'est donc pas si importante car elle est liée à des créances surtout institutionnelles. La tendance à l'augmentation des créances familiales est générale, tous les établissements rencontrant de grandes difficultés dans le recouvrement. L'utilisation du fonds social est générale, tous les établissements n'ont pas été consommés sur cette ligne en 2019 (difficultés pour les familles de faire la démarche de demande d'aide par le biais du fonds social). Les admissions en non-valeur s'élèvent à 1 184 € et les frais d'huissier à 745 €.

L'autonomie financière de l'établissement est donc de 60 323,79 €.

Mme PALEZIS et M. JADEAU présentent ensuite le rapport du chef d'établissement.

Après une question de compréhension de vocabulaire de M. DUPONT, M. AUVIN interroge sur les recherches de solutions pour éviter les admissions en non valeur. Mme MOISSON répond qu'un travail est régulièrement fait dans ce sens là avec Mme PALEZIS. Pour autant, en présence de familles pressenties comme non solvables, l'appel à un huissier dont le coût de la prestation viendrait s'ajouter à la dette est évité. L'ensemble étant alors imputable au budget du collège.

M. DUPONT ajoute que les admissions en non valeur qui augmentent, sont sources d'inquiétudes compte tenue de l'impact que cela peut avoir sur la vie des familles.

Ce dernier dialogue ensuite avec Mme MOISSON au sujet des créances institutionnelles, qui ont été réglées dès le mois de janvier.

Adoption du compte financier :

**Présents : 21                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 21**

Adoption de l'affectation des résultats :

**Présents : 21                      Abstention : 0                      Nul ou blanc : 0                      Contre : 0                      Pour : 21**

*M. AUVIN quitte la séance à 14h58.*

## I – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL.

### **1.1 – Modification du règlement intérieur (annexe 1).**

M. DUPONT présente les grandes modifications du règlement intérieur étudiées en commission permanente la veille.

Le 1<sup>er</sup> point concerne la lisibilité des régimes d'autorisation de sortie. Le vocabulaire utilisé dans l'actuel règlement sur ces régimes induit les familles et les élèves en erreur (les élèves sont « Libres » ou « Surveillés ») et sont sources d'incompréhension. Le nouveau règlement parle de régimes 1 ou 2, explicite leurs caractéristiques ainsi que les aménagements possibles.

Il reformule l'organisation et le suivi de la scolarité, met en exergue le dispositif *Devoirs faits*, réaménage l'ensemble des

paragraphe, introduit des paragraphes sur la psychologue de l'Education Nationale, l'assistante sociale, le CVC et les éco-délégués. Il met en regard les droits et les devoirs des élèves et actualise les parties consacrées aux procédures disciplinaires. Enfin, M. DUPONT ajoute que le choix fait l'an passé de diviser le règlement intérieur en 3 colonnes (« le collège », « l'élève », « la famille ») est conservé car il permet d'insister sur la nature contractuelle du règlement intérieur. L'ensemble de ce travail est unanimement salué.

Adoption du nouveau règlement intérieur :

**Présents : 20      Abstention : 0      Nul ou blanc : 0      Contre : 0      Pour : 20**

### 1.2 – Calendrier estival 2020 (annexe 2).

M. JADEAU informe les membres du CA que le document envoyé avec la convocation est profondément remanié après les annonces de Monsieur le ministre vendredi 3 avril.

Toute la 1<sup>ère</sup> partie sur la fin de la présente année scolaire est caduque puisque les élèves auront cours, sauf modifications ultérieures, jusqu'au vendredi 3 juillet et qu'il n'y aura pas d'épreuves du DNB.

M. JADEAU propose donc d'entériner la 2<sup>ème</sup> partie (dates de fermeture et de réouverture du collège en juillet-août) et la 3<sup>ème</sup> partie (organisation de la prochaine rentrée scolaire). Sur ce dernier point, il suggère de n'accueillir que les élèves de 6<sup>ème</sup> le mardi 1<sup>er</sup> septembre, d'accueillir les autres niveaux le mercredi 2 septembre et sollicite les personnels sur la présence ou non des 6<sup>ème</sup> ce mercredi matin, rappelant les adaptations d'EDT de la rentrée précédente, lorsque les 6<sup>ème</sup> étaient présents quand les autres niveaux furent accueillis.

L'ensemble des représentants des personnels est d'accord pour ne pas accueillir les 6<sup>ème</sup> le mercredi 2 septembre puisqu'il ne s'agit que d'une 1/2 journée. Les modifications d'EDT en septembre 2019 avaient été compliquées à mettre en place. Les autres membres s'alignent sur les personnels.

M. DUPONT interroge sur les temps de concertation des enseignants initialement prévus début juillet. M. JADEAU répond que la réflexion est ouverte et qu'aucune piste ne peut être privilégiée à la date du CA.

M. DUPONT demande également si un temps de convivialité est prévu pour les élèves en fin d'année scolaire. M. JADEAU n'y est pas hostile, il a déjà répondu favorablement à une demande des élèves de 3<sup>ème</sup>, mais là encore aucune perspective ne se dégage.

M. LAGARDE demande s'il est prévu un temps d'échanges avec les familles sur l'orientation. Outre les actions déjà entreprises avant le confinement, M. JADEAU précise qu'il a adressé un courrier aux familles pour leur faire part de la nouvelle organisation mise en place en cette fin d'année.

M. LAGARDE évoque alors les redoublements en 3<sup>ème</sup> liés aux compétences et connaissances non acquises en ce 3<sup>ème</sup> trimestre.

M. JADEAU le rassure, rappelle que les élèves travaillent pendant ce confinement, qu'il y aura nécessairement un temps de reprise de ce travail et d'adaptation, en cette fin d'année scolaire et au début de la prochaine. Il n'est donc pas question d'ouvrir la porte aux redoublements, qui doivent rester l'exception.

Adoption du calendrier amendé :

**Présents : 20      Abstention : 0      Nul ou blanc : 0      Contre : 0      Pour : 20**

## II – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE.

### 2.1 – Liste des fournitures pour la rentrée 2020 (annexe 3).

M. JADEAU aborde rapidement ce dossier et demande si des membres du CA souhaitent formuler des remarques ou des questions. Il estime également que la présentation du document est à ses yeux inadéquate et qu'il conviendra d'en changer à l'avenir.

Des représentants des parents d'élèves évoquent le kit proposé aux familles avant la rentrée scolaire. La proposition sera intégrée au dossier d'inscription et de réinscription.

Adoption des listes de fournitures :

**Présents : 20      Abstention : 0      Nul ou blanc : 0      Contre : 0      Pour : 20**

## III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE (2<sup>ème</sup> partie).

### 3.2 – Rétrocession d'une subvention de l'association des parents d'élèves.

Mme PALEZIS informe que suite à l'annulation du séjour à Bilbao, pour lequel l'APE avait versé une subvention de 1000 €, il serait préférable de voter le principe de la rétrocession afin de restituer la subvention à l'association.

Des échanges s'engagent, les représentants des parents suggérant que la subvention reste acquise au collège pour un projet ultérieur. Mme PALEZIS précise que pour des raisons comptables, cette solution n'est pas recevable.

Mme DUPUY suggère alors que la somme reste fléchée sur le compte de l'ABC des écoles et soit affectée de nouveau à un projet du collège en 2020-2021.

Adoption du principe de la rétrocession de la subvention de 1000 € :

**Présents : 20      Abstention : 0      Nul ou blanc : 0      Contre : 0      Pour : 20**

### 3.3 – Avenant n°1 à la convention cadre entre le département de la Vienne et le collège (annexe 6).

La convention cadre adoptée en décembre 2006 définit le cadre de la relation partenariale entre le département et les collèges.

L'avenant a pour objet de prendre en compte les modifications d'appellations intervenues depuis 2006 (conseil départemental à la place de conseil général par exemple) et de préciser les modalités de transfert des biens meubles aux collèges par le département (le mobilier et le matériel acquis par le département et mis à disposition du collège, demeurent la propriété du département pendant la durée de leur amortissement et sont intégrés à l'inventaire physique du collège. A l'issue du délai d'amortissement, leur pleine propriété est transférée au collège).

Adoption de l'avenant n°1 :

Présents : 20

Abstention : 0

Nul ou blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

#### IV – QUESTIONS DIVERSES.

Trois questions ont été déposées par les représentants des parents d'élèves.

Un bilan de la continuité pédagogique est fait par le Principal qui relate la mise en place et la montée en charge progressive des dispositifs imaginés en interne et reposant d'abord sur des outils maîtrisés par toute la communauté éducative (l'ENT et PRONOTE) puis sur le déploiement de la classe virtuelle. Il insiste sur l'engagement des enseignants qui sans attendre et avant même l'annonce du confinement, ont réfléchi ensemble aux solutions à mettre en place.

9 familles ont été repérées comme n'ayant pas d'accès Internet, des photocopies papier leur ont été proposées et le collège va s'inscrire dans le dispositif contractualisé entre le ministère et La Poste.

Une famille a reçu en prêt une tablette.

Les enseignants présents témoignent de la motivation des élèves, les 3<sup>ème</sup> s'étant rapidement mis au travail, les autres niveaux plus difficilement. Globalement, les élèves sont demandeurs d'un lien, ce à quoi répond la classe virtuelle, suivie approximativement par 1/3 des élèves. Reste à définir selon eux ce que recoupe exactement cette appellation de « continuité pédagogique ». Il s'agit plus d'un lien ou d'une proposition d'activités.

M. LAGARDE exprime les difficultés qu'ont les parents à apprécier le travail effectué par les enfants et l'efficacité de celui-ci.

Dans le cadre de cette continuité, un besoin d'harmonisation des procédures utilisées par les enseignants est exprimé par les élèves. M. JADEAU répond que le souci a déjà été identifié, qu'il avait même été anticipé puisque des consignes allant dans ce sens avaient été diffusées dès le 16 mars, consignes réitérées deux fois depuis.

Enfin, dans le cadre du séjour à Bilbao, une opération de vente de saucissons avait été lancée par le FSE pour aider au financement. Qu'est-il prévu désormais après l'abandon du projet ?

L'opération est maintenue, les sommes récoltées seront versées au FSE et réinjectées dans une action l'an prochain, les saucissons distribués lorsque le confinement aura pris fin et que le collège sera rouvert.

Mme DUMAY profite de ces échanges pour informer que le Big Challenge aura lieu à une date ultérieure si les cours reprennent et que dans le cas contraire, un aménagement exceptionnel sera proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h18.

Le secrétaire de séance,  
M. GABORIT



Le Président,  
M. JADEAU

